
Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4213-2022 Phase 3

1. Obligation de desservir

- Selon la FCEI:
 - Le client ne peut pas exercer pleinement son droit d'être desservi s'il ne peut pas choisir ce qu'il consomme.
 - Le droit exclusif ne doit pas permettre à l'entreprise réglementée d'exercer sur ses clients un contrôle qu'une entreprise non réglementée ne pourrait exercer.

- Exigences des CST (B-0371, réponse 1.1) ne sont pas de même nature que la restriction demandée
 - Service de fourniture du client
 - 11.2.3.5: Considérations légales, opérationnelles, tarifaires.
 - 11.2.3.6: Considérations d'équité tarifaires.
 - Tarif de réception
 - 14.5.4: Considérations physiques et d'équité tarifaire.

2. Conditions tarifaires inéquitables

■ Iniquité entre générations de clients

- ❑ On demande aux nouveaux clients de contribuer à la décarbonation dans une plus grande proportion que les clients actuels
- ❑ Tant que la demande volontaire demeure inférieure à l'obligation réglementaire, la proposition d'Énergir ne réduit pas la quantité totale de gaz naturel distribuée, pas plus que les émissions de GES. Elle ne fait que modifier qui paie pour le surcoût.
- ❑ Des alternatives non discriminatoires sont possibles
 - - Augmentation du seuil réglementaire à 12% en 2030-2031 (B-0389, p. 7).
 - - Présomption des volumes 100% GNR pour les nouveaux clients aux fins des approvisionnements

■ Discrimination découlant des exemptions

- ❑ Usages industriels et chauffage de construction versus autres usages
- ❑ Absence d'alternative électrique

3. Impact financier

- Les PME sont très affectées par les hausses de coûts
 - ❑ Coût de l'énergie est problématique pour une grande proportion des PME
 - ❑ Affecte leur capacité à investir et innover
- Les impacts financiers de la proposition sont significatifs

	Petit commerce - Dépanneur	Petit commerce de détail	Bureau commercial	École primaire	Bureau institutionnel	Hôpital	École secondaire
Volume annuel 100% gaz (m3)	1 497	5 209	10 812	49 963	76 018	213 222	331 342
Impact sur la facture (\$)	88	972	1599	8154	11687	36750	55591
Proportion des coûts de chauffage de l'espace (%)	14%	52%	49%	54%	54%	65%	62%

3. Recommandations

- Rejeter la demande d'Énergir
- Subsidairement, exempter l'ensemble des clients non résidentiels de l'obligation de consommer 100% de GSR